

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000978

Séance du lundi 21 décembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 140

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.5), Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 3.4), Vatérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 2.6), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.6), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.6), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.6), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 2.6), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3 et jusqu'au rapport 2.6) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Braillans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport I.I.3) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Ecole Valentin : Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Francis: Claude PREIONI (jusqu'au rapport 2.6) Gennes: Jean SIMONDON Grandfontaine: François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte: Jean PIQUARD La Vèze: Jacques CURTY (jusqu'au rapport 2.6) Larnod: Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.4) Mamírolle : Daniel HUOT, Didler MARQUER (jusqu'au rapport 2.6) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1,1.3) Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 2.6), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey: Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey: Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET, Joan-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 3.5) Saône : Maryse BILLOT Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay: Jean-Yvos PRALON Thise: Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise; Jean-Michel MAY Vaire Arcier: Patrick RACINE Vaire le Petit: Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés: Bernard GAVIGNET (jusqu'au rapport 3.5)

Etaient absents: Besançon: Pascal BONNET, Martine BULTOT, Françoise FELLMANN, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER Beure: Auguste KOELLER Boussières: Roland DEMESMAY Chalezeule: Raymond REYLE Champoux: Thierry CHATOT Chatillon le Duc: Denis GALLET Chaudefontaine: Christiane BEUCLER Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT Deluz: Sylvaine BARASSI Ecole Valentin: André BAVEREL Francis: Françoise GILLET Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Miserey Salines: Denis JOLY Nancray: Daniel ROLET Osselle: Jacques MENIGOZ Pirey: Jacques COINTET Poullley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET Routelle: Claude SIMONIN Saône: Alain VIENNET Torpes: Bernard LAURENT Vorges les Pins: Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote:

Mandants: P. BONNET, M. BULTOT, F. FELLMANN, A. GHEZALI, L. HAKKAR (à partir du rapport 3.5), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 2.7), M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 2.7), C. THIEBAUT (à partir du rapport 2.7), R. DEMESMAY, R. REYLE, F. GILLET, C. LINDECKER (à partir du rapport 3.5), Denis JOLY, D. ROLET, J. MENIGOZ, J-M. BOUSSET, J-P. ISSARTEL (à partir du rapport 3.6)

Mandataires: E.SASSARD, C.TISSIER, J-J. DEMONET, H.AKODAD, D. POISSENOT (à partir du rapport 3.5), J-S. LEUBA, V. HINCELIN (à partir du rapport 2.7), J. ROSSELOT, B. RONZI, M. LOYAT (à partir du rapport 2.7), B. CYPRIANI (à partir du rapport 2.7), J-P. DILLSCHNEIDER, C. MAGNIN-FEYSOT, C. PREIONI, D. HUOT (à partir du rapport 3.5), M. FELT, J-P. MARTIN, M-O. CRABBE-DIAWARA, J-M. FAIVRE, S. COURBET (à partir du rapport 3.6)

Objet : Demandes de subventions de propriétaires privés dans le cadre des actions de l'OPAH

Demandes de subventions de propriétaires privés dans le cadre des actions de l'OPAH

Rapporteur: Robert STEPOURJINE, Vice-Président

	nscription budgetaire
BP 2009 et PPIF 2009/2014	Montant prévu BP 2009 : 150 000,00 € enveloppe globale)
« Subventions propriétaires privés »	Montant de l'opération : 54 946,80 €

<u>Résumé</u>:

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, les propriétaires privés qui réalisent des logements locatifs à loyer maîtrisé ou qui améliorent leur propre logement peuvent bénéficier d'aides majorées du Grand Besançon.

Ce rapport fait état de 7 demandes de subventions dont 4 concernent la création de 11 logements locatifs à loyer maitrisé (logements conventionnés sociaux) et trois des propriétaires occupants. L'engagement prévisionnel pour ces 7 dossiers s'élève à 54 946,80 €.

I. Demandes de subventions pour la réalisation de logements locatifs à loyer maîtrisé.

Demandeur : SCI LE BOUGNAT - propriétaire bailleur.

Objet: Demande de subvention, complémentaire à l'aide de l'ANAH, pour la création de 3 logements locatifs situés 11 bis, rue du Bougney à Besançon. A noter que le propriétaire accepte de souscrire un engagement de location de 12 ans (au lieu de 9) pour ces 3 logements conventionnés.

Nature de l'opération : LC - Logement Conventionné.

Montant HT des travaux : 117 000 €. Dépense subventionnable : 121 068 €.

<u>Participations du Grand Besançon</u>: 10 % de la dépense subventionnable,

2 primes-éco de 2 000 €, I prime vacance de 2 000 €.

Classe C atteinte après travaux.

Subvention prévisionnelle* : 18 106,80 €.

Demandeur : Madame N'DIAYE Colette - propriétaire bailieur.

Objet: Demande de subvention, complémentaire à l'aide de l'ANAH, pour la création de

3 logements locatifs situés 1, rue du Breuil à Deluz. Nature de l'opération : LC – Logement Conventionné.

Montant HT des travaux : 23 094 €. Dépense subventionnable : 13 410 €.

Participation du Grand Besançon : 10 % de la dépense subventionnable.

Gain de 30% d'énergie après travaux.

Subvention prévisionnelle*: 1 341 €.

Demandeur: Monsieur VAUTHEY Jean-Marc - propriétaire bailleur.

Objet: Demande de subvention, complémentaire à l'aide de l'ANAH, pour la création de

3 logements locatifs situés 96 B, rue de Belfort à Besançon. Nature de l'opération : LC – Logement Conventionné.

Montant HT des travaux : 200 000 €. Dépense subventionnable : 125 450 €.

Participations du Grand Besançon: 10 % de la dépense subventionnable,

I prime-éco de 2 000 €.

Classe C atteinte après travaux.

Subvention prévisionnelle* : 14 545 €.

Demandeur : Monsieur GALLET Hervé - propriétaire bailleur.

Objet: Demande de subvention, complémentaire à l'aide de l'ANAH, pour la création de

2 logements locatifs situés 96 B, rue de Belfort à Besançon.

Nature de l'opération : LC - Logement Conventionné.

Montant HT des travaux : 200 000 €. Dépense subventionnable : 140 855 €.

Participations du Grand Besançon: 10 % de la dépense subventionnable,

2 primes-éco de 2 000 €.

Classe C atteinte après travaux.

Subvention prévisionnelle* : 18 085,50 €.

II. Demande de subvention pour la réalisation de travaux de prévention du handicap.

Fiche action n°2 de l'OPAH : « Favoriser l'accessibilité aux logements, le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées et/ou à mobilité réduite »

Demandeur : Madame VAUTHIER Pierrette - propriétaire occupant

Objet : Demande de subvention pour l'aménagement d'une salle de bain accessible et adaptée.

Montant HT des travaux : 17 670 €. Dépense subventionnable : 2 041,25 €.

Participations du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable,

prise en charge du diagnostic réalisé par l'ergothérapeute, soit 52 €.

Subvention prévisionnelle* : 868,50 €.

III. Demande de subvention pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

Fiche action n°3 de l'OPAH : « Favoriser la création de logements économes et intégrant les principes de développement durable»

Demandeur : Madame et Monsieur MULIN Joseph - propriétaires occupants

Objet : Demande de subvention pour la réalisation de travaux d'isolation et d'installation de

panneaux solaires.

Montant HT des travaux : 117 000 €. Dépense subventionnable : 13 000 €.

Participation du Grand Besançon : prime-éco de 1 000 €.

Gain de 30 % d'énergie après travaux. Subvention prévisionnelle* : 1 000 €.

Demandeur : Madame et Monsieur BOURRELY Frédéric - propriétaires occupants

Objet : Demande de subvention pour la réalisation de travaux de couverture, d'isolation et

d'installation d'un poêle à bois.

<u>Montant HT des travaux</u> : 30 000 €.

<u>Dépense subventionnable</u> : 13 000 €.

Participation du Grand Besançon : prime-éco de I 000 €.

Gain de 30 % d'énergie après travaux, Subvention prévisionnelle* : 1 000 €.

*: il s'agit d'un montant de subvention **prévisionnel** à la date d'engagement du dossier par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de l'ANAH. Le montant définitif de subvention sera ajusté après vérification des factures produites lars de la demande de paiement.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces demandes de subventions pour un montant total de 54 946,80 €.

Rapport adopté à l'unanimité préfecture de la Région Franche-Comté

Pour : 124 Contre : 0

Abstention: 0

Préfecture du Doubs Contrôle de légalité DCTCI

Reçu le 2 3 DEC. 2009

Pour extrait conforme,

Le Président

Délibération du lundi 21 décembre 2009.

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon